

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 AVRIL 2012

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** MM. Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal et Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal, a donné procuration à Alfred SCHMITT.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter en point 4 – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE HATTGAU – SOULTZERLAND.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cet ajout.

## 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

### → Approbation des comptes rendus du conseil municipal des 7 et 26 mars 2012

#### • Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Paul BOISSARIE, Béatrice HOELTZEL et Claude LINDNER) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mars 2012. Le huis clos sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal

#### • Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Paul BOISSARIE, Eric HUBERT et Claude LINDNER) approuve le compte rendu de la réunion extraordinaire du conseil municipal du 26 mars 2012.

### → Différentes réunions et manifestations

#### 08.03.2012

- rencontre avec les responsables du Centre des Finances Publiques concernant l'avancement du pôle des services
- réunion organisée par la Sous-préfecture à destination des élus concernant l'organisation des élections et notamment la transmission des résultats
- visite sur site des entreprises souhaitant soumissionner pour le pôle scolaire et de la petite enfance

#### 09.03.2012

- présentation à l'étendard du 2<sup>ème</sup> régiment des Hussards sur la place du Général de Gaulle
- réunion de la commission fleurissement en présence de M. JEANNEQUIN de ESPAYS concernant les propositions de fleurissement de la commune

#### 12.03.2012

- rencontre avec les responsables de l'entreprise Thierry MULLER pour l'entretien du terrain de football annexe
- rencontre avec les responsables de EGEE pour le diagnostic « Accessibilité »

- réunion avec les responsables du Syndicat Mixte et du CAUE pour le projet de complexe sportif – point à l'ordre du jour
- réunion de la commission Services à la Personne

### **13.03.2012**

- rencontre avec les époux FISCHER concernant la vente du terrain ; le Maire leur a proposé de faire évaluer leur terrain par un cabinet privé
- réunion sur la révision du contrat de territoire organisée par le Conseil Général – point à l'ordre du jour

### **14.03.2012**

- première réunion du comité de pilotage pour la fusion des communautés de communes Soultzerland et Hattgau : un plan de travail a été élaboré avec pour objectif d'arrêter de fusion du Préfet avant le 30 juin 2013 et l'entrée en vigueur de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- réunion de la FDSEA – section cantonale

### **15.03.2012**

- réunion de la commission des finances de la communauté de communes du Soultzerland
- réunion de la commission Urbanisme et Environnement

### **16.03.2012**

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'ouverture des plis du pôle scolaire et de la petite enfance
- réunion du groupe de travail pour l'aménagement du centre ancien de Soultz-sous-Forêts

### **17.03.2012**

- concert de la musique de Preuschdorf et de l'orchestre des jeunes des écoles de musique Sauer-Pechelbronn et Soultz-sous-Forêts

### **20.03.2012**

- lancement des moissons de l'emploi
- minute de silence suite aux événements de Toulouse : le Maire s'est rendu à l'école primaire accompagné de Madame Heumann-Buchert, du curé Reichardt et du Pasteur Krebs
- rencontre avec les responsables des Bureaux BEREST pour faire le bilan et arrêter le programme le programme trisannuel 2009 - 2011
- réunion de la commission Développement Economique
- conférence « Gare aux tiques » organisée par la MSA au relais culturel La Saline

### **22.03.2012**

- rencontre avec Madame la Sous-préfète concernant le PLU ; cette entrevue a entraîné la réunion extraordinaire du conseil municipal du 26/03/2012
- réunion du comité de pilotage du pôle des services
- réunion du comité directeur du SICTEU et du SAGEECE : à l'ordre du jour comptes administratifs 2011, budgets primitifs 2012, comptes de gestion 2011, rétrocession du lotissement « Plein Sud » de Soultz-sous-Forêts ...
- réunion du comité directeur du syndicat de la piscine de Drachenbronn : à l'ordre du jour le budget primitif 2012 qui a été équilibré avec beaucoup de mal vu que le syndicat n'a plus de fonds propres. La contribution des communes membres passe de 14,80 €/habitant à 15,50 €/habitant. Le syndicat a demandé une participation de 25 000 € à la communauté de communes de Wissembourg et de 800 € à toutes les communes non membres du syndicat dont les enfants fréquentent la piscine de Drachenbronn. Une demande a également été adressée à la communauté de communes de Wissembourg pour la reprise de cette piscine dans le cadre de l'intercommunalité.

### **23.03.2012**

- rencontre avec M. GOURDELLIER d'Electricité de Strasbourg concernant la géothermie qui a tenu à rassurer sur la pérennité du site de Soultz-sous-Forêts
- réunion de la commission Projets et Travaux

### **25.03.2012**

- assemblée générale du Club Vosgien au refuge du Sultzzerkopf

### **26.03.2012**

- conseil de l'école maternelle : les effectifs durant cette année scolaire sont de 118 élèves (62 en section bilingue et 56 en section monolingue) ; pour la rentrée scolaire 2012 63 élèves sont inscrits en bilingue et 69 en monolingue
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux : à l'ordre du jour budget primitif 2012, tarification des branchements eau et des travaux en régie, durée d'amortissement des études, siège administratif ...
- réunion extraordinaire du conseil municipal

### **27.03.2012**

- rencontre avec Monsieur MAUSS de Numéricable
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland qui a donné lieu à l'approbation du PLU de Soultz-sous-Forêts et à une refonte des projets inscrits au contrat de territoire permettant la construction de périscolaire de Soultz-sous-Forêts, la création du multi-accueil à Hohwiller et la « sortie » du comptoir agricole de notre localité, et vote du compte administratif 2011

### **28.03.2012**

- réunion du conseil de fabrique de la paroisse catholique : déclassement culturel de la parcelle à céder à la commune – point à l'ordre du jour
- réunion de la commission de sélection des offres pour le résultat de l'analyse des offres du pôle scolaire et de la petite enfance

### **29.03.2012**

- réunion du comité directeur du Syndicat Mixte : vote du compte administratif et du budget primitif 2012 et projet de complexe sportif
- réunion de la commission des finances pour le budget primitif 2012 – point à l'ordre du jour

### **30.03.2012**

- réunion du SCOTAN et de l'ADEAN

### **31.03.2012**

- cérémonie de citoyenneté : remise de la première carte électorale aux jeunes inscrits sur la liste électorale

### **01/04/2012**

- 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association des Coureurs de la Saline

### **04.04.2012**

- réunion de la commission de sélection des offres

*Pour information* : réunions du SYCOFOSE le 9 avril 2012 et du Syndicat du Seltzbach le 12 avril 2012.

## **2. BUDGET PRIMITIF 2012**

### **→ Fiscalité directe locale**

- **Vote des taux des 4 taxes locales**

Le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2012, les taux et les produits attendus ainsi que le montant de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat et communique à l'assemblée différents éléments concernant la fixation des taxes locales :

1. Le produit des taxes locales augmente de 47 570 € alors que celui des dotations baisse de 15.782 €, soit une augmentation globale de 31 738 €
2. Cette augmentation représente à peu près 1,78% de l'ensemble de ces ressources, soit moins que l'inflation et légèrement moins que la revalorisation des valeurs locatives.
3. Or l'augmentation des assiettes des différentes taxes (augmentation de population, nouvelles constructions, nouvelles activités), hors revalorisation des valeurs locatives, se monte, à elle seule à 32.252 €. La commune est donc, à périmètre égal, confrontée à une baisse des ressources de l'ordre de 40.000 €.
4. Cette situation confirme que la dynamique des ressources des 15 dernières années qui a généré, bon an mal an, de 70.000 à 100.000 € supplémentaires, est aujourd'hui brisée. Cette brisure est imputable à plusieurs facteurs : la réforme de la taxe professionnelle, le transfert de la majorité des nouvelles activités à la communauté de communes, le gel des dotations de l'Etat.
5. Malgré tout il propose de ne pas augmenter les taxes cette année, la période de crise ne s'y prêtant pas.
6. Mais il est impératif de revoir la stratégie face à une situation qui va perdurer, voire s'aggraver, par, notamment :
  - a. une politique d'économie : elle a été engagée dès cette année
  - b. une politique de mutualisation des investissements : le pôle scolaire et de la petite enfance et le complexe sportif en sont les premiers exemples
  - c. une politique de mutualisation du fonctionnement des équipements structurants : il est impératif que la nouvelle communauté de communes s'implique financièrement dans le fonctionnement du relais culturel La Saline et la médiathèque
  - d. une politique d'optimisation du patrimoine communal : vente de certains actifs, politique active de location
  - e. et enfin un ajustement systématique du niveau des taxes, en rupture avec la politique qui a été menée ces 15 dernières années ! 2013 sera le premier pas dans cette direction ...

Le Maire demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur le sujet.

Pour Paul BOISSARIE il aurait fallu anticiper cette crise, la France la découvre après tous les autres pays européens. Il estime qu'il faudrait freiner les investissements et les reporter. Il précise également que des entreprises de la commune sont délocalisées vers la communauté de communes.

Le Maire répond que la restructuration de la taxe professionnelle va peser de manière importante sur les finances des communes, d'où l'inquiétude des 36000 Maires de France. La communauté de communes, quant à elle, va également être confrontée à une situation délicate car les activités nouvelles ne génèrent plus les ressources qui avaient été prévues au moment où le prix de vente des terrains de la ZA intercommunale avait été fixé.

Alfred SCHMITT demande à ce que le dossier distribué en réunion de la commission des finances soit envoyé aux conseillers municipaux avant la réunion.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide la stabilité des taxes directes locales pour 2012 et maintient les taux d'imposition comme suit :

- TH (Taxe d'habitation)	:	20,90 %
- TF (Taxe foncier bâti)	:	12,11 %
- TFNB (Taxe foncier non bâti)	:	46,87 %
- CFE (Cotisation foncière des entreprises)	:	18,95 %

## → Contributions aux organismes de regroupement

Le Maire communique le détail des contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2011 :

- Syndicat Mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts	:	16 665 €
- Syndicat du Seltzbach	:	7 677 €
- Syndicat de la Piscine de Drachenbronn	:	41 750 €
- SYCOFOSE	:	29 385 €
- Syndicat des Vosges du Nord	:	5 160 €

soit des contributions pour un montant total de 100 637 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces contributions pour 2012 ; le crédit est inscrit à l'article 6554 du budget primitif 2012.

## → Vote du budget primitif 2012

### • Section de fonctionnement

Après la présentation de proposition du budget primitif par Dominique STOHR, adjoint aux finances, le Maire soumet au vote le budget de fonctionnement 2012, en équilibre, arrêté à la somme de 2 919 834 €.

Il rappelle que, conformément à la délibération du 7 mars 2012, le résultat de fonctionnement 2011 d'un montant de 209 367,69 € a été affecté à la section d'investissement du budget primitif 2012 – article 1068.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre (Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) et 4 abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER et Christian WAGNER), vote le budget primitif de fonctionnement 2012 en équilibre, comme suit :

- Dépenses :	2 919 834 €
- Recettes :	2 919 834 €.

### • Section d'investissement

Le détail des investissements prévus en 2012 est présenté par Denise EHRHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée des travaux et Dominique STOHR, adjoint aux finances. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2012, en équilibre, arrêté à la somme de 5 690 140 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 voix contre (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) et 3 abstentions (Paul BOISSARIE, Claude LINDNER et Christian WAGNER) vote le budget primitif d'investissement 2012 comme suit :

- Dépenses :	5 690 140 €
- Recettes :	5 690 140 €.

## 3. PROJETS ET TRAVAUX

### → Pôle des services

#### • Avenant n°1 au lot 12 – Ascenseur

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 12 – Ascenseur émanant de l'entreprise KONE/Ilk Kirch pour le stockage en entrepôt des 2 ascenseurs pendant une période de 10 semaines, suite au retard du chantier.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 000 € HT, soit 1 196 € TTC, soit une augmentation de 2,08 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 48 100 € HT (57 527,60 € TTC) à 49 100 € HT (58 723,60 € TTC).

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'approuver cet avenant sous réserve de la production d'un justificatif par l'entreprise des frais engagés pour ce stockage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 12 – Ascenseur sous réserve de la production des justificatifs par l'entreprise des frais engagés pour ce stockage, et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

- **Avenant n°1 au lot n°15 – Peintures intérieures et extérieures**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 15 – Peintures extérieures et intérieures émanant de l'entreprise PEINTURE DECORS SCHMIDT/Gundershoffen. Cet avenant concerne :

- bâtiment A : raccords de crépis suite à la réalisation d'un nouveau linteau et dépose de l'ancien caisson bois en façade et la réalisation de reprises et réparations diverses sur le crépis de façade avant mise en peinture,
- bâtiment B : réparations de crépis suite à des démolitions et vétusté ponctuelles sur façade sur rue et façade sur cour avant mise en peinture.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 512 € HT, soit 1 808,35 € TTC, soit une augmentation de 2,84 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant le marché est porté de 53 289,29 € HT (63 733,99 € TTC) à 54 801,29 € HT (65 542,34 € TTC).

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'adopter cet avenant mais en précisant qu'il ne s'agit pas d'aléas non prévisibles lors de la passation du marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 15 – Peintures extérieures et intérieures en précisant que ces travaux complémentaires n'entrent pas dans le cadre des aléas non prévisibles lors de la passation du marché initial. Il autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

→ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

- **Avenant à la maîtrise d'œuvre**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle scolaire et de la petite enfance, signée avec Josiane TRIBLE architecte Sarl (mandataire) SIB ETUDES/BET Gilbert JOST /C2BI, a été établi sur un coût prévisionnel des travaux de 1 726 200 € HT et un forfait provisoire de rémunération de 262 382,40 € HT (313 809,35 € TTC). Ce contrat prévoit le forfait définitif de rémunération (produit du taux de rémunération par le coût prévisionnel définitif) par voie d'avenant.

Il rappelle que le conseil municipal, par délibération du 6 juillet 2011, a approuvé l'avant-projet définitif et validé le montant définitif des travaux en phase APD pour un montant de 2 106 370 € HT (2 519 143,17 € TTC).

Le forfait définitif de rémunération est donc arrêté à 320 168,24 € HT, soit 382 921,22 € TTC et le montant de l'avenant s'élève à 57 785,84 € HT, soit 69 111,86 € TTC.

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire de Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à le signer avec Josiane TRIBLE Architecte (mandataire), SIB ETUDES/BET Gilbert JOST/C2BI.

→ **Paroisse catholique : cession parcelle de terrain**

Le Maire rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2011, le conseil municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section 7 n°(1)/8 d'une contenance de 1,28 are appartenant au conseil de fabrique de la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts, à l'euro symbolique et s'était engagé à prendre en charge la réalisation de la délimitation végétale entre les 2 propriétés. Le conseil de fabrique de la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts a confirmé son accord pour cette cession.

L'Evêché qui doit donner son accord pour cette cession demande au conseil de fabrique et à la commune d'approuver la distraction de cette parcelle de l'affectation cultuelle. Le conseil de fabrique a donné cet accord lors de la réunion du 28 mars 2012, il faut donc que le conseil municipal se prononce également sur cette distraction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la distraction de l'affectation cultuelle de la parcelle cadastrée section 7 n° (1)/8 d'une contenance de 1,28 are appartenant au conseil de fabrique de Soultz-sous-Forêts en vue de la cession à la commune de Soultz-sous-Forêts.

### → **Complexe sportif**

Le Maire distribue le dossier de l'étude préalable de faisabilité élaboré par le CAUE du Bas-Rhin.

Il rappelle que la construction d'un complexe sportif, comme il avait été imaginé, est évalué à plus de 5 M€. Le Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts ayant, de son côté, besoin de rénover l'actuel gymnase, le Maire a pris contact avec cette collectivité pour leur proposer une opération conjointe et partenariale. Le Syndicat Mixte a ensuite fait faire une étude préalable de faisabilité par le CAUE. Cette étude prend en compte l'analyse des besoins exprimés par l'équipe pédagogique du collège et reprend les besoins déjà précédemment actés des associations de la commune. Elle souligne que le site du collège, propriété du Syndicat Mixte, a un fort potentiel pour permettre des extensions dans le cadre d'un projet global répondant aux besoins du collège et des associations.

L'étude préalable précise les objectifs et la nature des travaux sur l'existant, les objectifs fonctionnels et spatiaux de la restructuration, l'estimation sommaire des travaux et les prochaines étapes de ce partenariat :

1. modernisation du gymnase existant pour un montant estimé à 1 017 000 € HT, à la charge du Syndicat Mixte
2. signature d'une convention de mise à disposition du terrain nécessaire à la construction d'un nouveau hall par la commune
3. construction d'une extension des vestiaires, ultérieurement mutualisée entre le gymnase existant et le futur nouveau hall, ainsi que d'un espace convivial ; les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte sont estimés à 535 500 € HT et la subvention du Conseil Général serait calculée selon le taux modulé du Syndicat Mixte (27% de 85% du montant HT). Il resterait à la charge des deux collectivités environ 410 000 € à répartir à parts égales
4. construction ultérieure d'un nouveau hall sur le terrain mis à disposition par le Syndicat Mixte pour un montant estimé à 2 M€.

Cette solution de mutualisation des locaux permettrait d'optimiser les coûts pour les deux acteurs tout en créant un outil performant utilisé par les élèves du collège et les associations de Soultz-sous-Forêts. L'aménagement de stationnement complémentaire est à prévoir ultérieurement.

Le Maire récapitule les grandes phases de l'opération :

- les deux premières phases seraient exécutées en 2013 sous l'égide du Syndicat Mixte, avec participation de la commune à la construction de l'extension
- la troisième phase, le nouveau hall, sera réalisée ultérieurement sous maîtrise d'ouvrage communale et financée par la commune.

Il demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Christian WAGNER estime que la commune s'engage sans aucune sécurité et qu'il risque d'y avoir un problème de gestion.

A la question de Paul BOISSARIE demandant si le troisième projet sera réalisé lorsque les deux autres projets seront terminés et si le collège pourra utiliser les futures installations, le Maire répond par l'affirmative et rappelle que les locaux seraient à priori destinés au collège durant les heures scolaires et aux associations de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller en dehors de ces horaires.

Pour Lucienne HAAS il s'agit là d'une optimisation des locaux.

Pour Christophe SCHIMPF la période des travaux devrait s'effectuer hors période scolaire et occupation par les associations ce qui ne sera sans doute pas possible.

Suite à ces différentes interventions, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager la négociation (le Syndicat Mixte étant prêt à négocier) et de donner son accord pour entrer dans cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 6 abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) donne son accord pour l'opération projetée avec mutualisation des locaux et autorise le Maire à engager la négociation avec le Syndicat Mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts.

#### **4. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE HATTGAU – SOULTZERLAND**

Le Maire distribue le document de révision.

Il informe le conseil municipal que le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Hattgau-Soultzerland pour la période 2009-2014 est arrivé à mi parcours et que le Conseil Général a demandé la révision de ce contrat pour la période 2012-2014. Lors de l'établissement du contrat initial une enveloppe globale de subventions avait été définie au niveau de la communauté de communes du Soultzerland, dont 1 150 531 € pour la commune de Sultz-sous-Forêts, chiffres à ne pas dépasser.

Le Maire présente le bilan 2009-2011 :

- subventions prévisionnelles : 554 239 €
- subventions obtenues : 634 512 €.

Sur cette période la commune a donc obtenu un surplus de subventions d 80 273 €. Il reste dans ce contrat des projets recensés en attente d'attribution de subvention, à actualiser, et à compléter avec les nouveaux projets de la collectivité. En totalisant l'ensemble des projets, le subventionnement sollicité est de 1 201 160 €, soit un dépassement d'environ 50 000 €.

A la question de Christian KLIPFEL demandant si le Conseil Général tenait ses propres objectifs, le Maire répond qu'il n'y a aucune visibilité sur ce volet qui n'entre pas dans la négociation.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de révision de contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) adopte le contrat de territoire pour la période 2012-2014 tel que présenté et demande au Maire de mener la négociation.

#### **5. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **→ Assistants d'enseignement artistique**

###### **• Engagement d'un assistant d'enseignement artistique**

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Patricia KAEHNY, assistant d'enseignement artistique, spécialité chant, à l'école municipale de musique a démissionné de son emploi avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le directeur de l'école de musique propose de la remplacer à compter du 15 mars 2012 par Madame Nathalie FORNECKER. Il faut donc établir un contrat de travail pour l'intéressée à raison de 2,25/20<sup>e</sup> (2h15 mn) d'heures d'enseignement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Nathalie FORNECKER.

###### **• Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique**

Le Maire fait part au conseil municipal que Madame Anne ZEH/BLAHA, assistant d'enseignement artistique, spécialité éveil musical est en arrêt maladie et maternité. Madame Eva MICHELS assurera les cours à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. Il faut donc ajuster les heures d'enseignement de Madame MICHELS et établir un avenant à son contrat de travail :

- Eveil musical, solfège et flûte (MICHELS) – heures d'enseignement 12,92/20<sup>e</sup> (12h 55mn).



Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de travail de Madame Eva MICHELS avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

#### → Agent contractuel en besoin saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi de jardinier pour un besoin saisonnier de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 avec un coefficient d'emploi de 24/35<sup>e</sup>.

L'emploi relève du cadre C de la Fonction Publique Territoriale et l'agent sera rémunéré au 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle 5 – indices brut 336 – majoré 318. La déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

## 6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- terrain à bâtir cadastré section 16 n° 260/136, 2 62/136 et environ 45 ca de la parcelle 251/136 lieudit « rue de Reimerswiller » d'une contenance totale de 21,82 ares
- appartement avec cave et garage cadastré section 23 n° 535 lieudit « rue du Wolfsgarten ».

## 7. DIVERS

### → Règlement de la kirwe

La proposition de règlement pour la kirwe distribuée aux conseillers municipaux lors de la dernière réunion n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

### → Autres

#### • Prochaines réunions et manifestations

- réunion du CCAS : mardi 10 avril 2011 à 18 h 30
- réunion de la commission de sélection des offres pour le pôle scolaire et de la petite enfance : mardi 17 avril 2012 à 16 heures
- vente de bois : samedi 21 avril 2012 à 9 heures à La Saline
- élections présidentielles : dimanches 22 avril et 6 mai 2012. Le Maire rappelle que les élections se déroulent au relais culturel La Saline
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 25 avril 2012 à 20h15.**